

Intervention Christian – 15 février 2017

1) En Europe et en France, on remarque une augmentation de la législation dans le secteur de l'assurance qui s'est accélérée après la crise financière de 2008.

Aujourd'hui, uniquement au niveau européen, notre direction suit plus de 100 sujets législatifs et réglementaires.

2) Quelques leçons peut-on tirer :

- On est clairement dans un environnement **sur-réglementé**. Force est de constater qu'il y a un manque de cohérence entre les différentes législations nationales, européennes et internationales mais aussi entre les législations du même niveau.
- Pour le secteur de l'assurance, on peut aussi observer que le législateur regarde de plus en plus le secteur comme référentiel pour légiférer. La réglementation de l'assurance est ainsi souvent calquée sur le modèle bancaire alors que les business models sont bien différents.
- En Europe, on est confrontés à deux modèles de légiférer totalement différents : le modèle britannique basé sur les principes (principle-based) VERSUS un modèle continental qui est davantage orienté vers une codification législative. Le mélange des deux s'articule en France par une codification des principes qui est sans doute le pire des deux mondes.
- Le gold plating : la flexibilité entre les deux niveaux a pour conséquence que certains législateurs surenchérissent.

- « One size does not fit all » : on observe en Europe une tendance à ne pas respecter les spécificités structurelles de chaque marché. Cela est dangereux.
- Le digital : la régulation ne doit pas freiner le développement du digital avant même le début de son développement - même si bien sûr la digitalisation doit être encadrée. (*Digital sandbox*)
- Trop de régulation conduit à la mise en place de zones non régulées (ex : shadow banking). C'est dangereux.
- Au niveau européen, la frontière entre supervision et régulation n'est pas toujours très claire, ce qui amène à un mélange des rôles.

3) Conclusion : Quelles sont les caractéristiques d'une bonne régulation ?

- Elle doit être **équilibrée** entre une bonne protection du consommateur et la préservation de la capacité des assureurs à protéger le consommateur et financer l'économie. (En Europe, les assureurs sont les grands investisseurs institutionnels devant les banques).
- Elle doit être évaluée a priori par des « impacts assessment » et ajustée si besoin est avant son entrée en vigueur.
- Elle doit être **stable et durable** dans le temps pour donner aux opérateurs le cadre adéquat pour jouer leur rôle sur le long terme.
- « Less is more » : je reconnais que ce statement est surprenant pourtant il est plus difficile de réguler moins et cibler qu'inonder le marché avec de nouvelles régulations.
- Il est important que les rôles soient clairement définis : le rôle du législateur est de légiférer, le rôle du superviseur est de superviser,

le rôle de l'assureur est d'assurer. Un mélange des genres est dangereux.

- Le reporting des activités doit être le plus cohérent et le plus condensé possible et toujours ciblé sur un but précis. Le sur-reporting est mortel.
- Last but not least : il s'agit là de quelques idées pour une bonne législation qui ont pour but de délivrer aux consommateurs des produits adéquates au juste prix. En ne respectant pas ces principes, on court le risque que les consommateurs payent plus cher ou n'aient plus accès aux produits dont ils ont besoin.